AVERTISSEMENTS AGRICOLES

AUVERGNE ET LIMOUSIN

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
☎ (73) 92-42-68

BULLETIN TECHNIQUE
PUBLICATION PERIODIQUE

Edition générale

DIRECTEUR-GERANT : B. MORIN

N° de série : 300

Numéro d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD

Régie de Recettes de la D.D.A. C.C.P. Clermont-Ferrand 5 503.17

ABONNEMENT ANNUEL : 100 F

Le 11 Mai 1983

N°13

CEREALES

BLE

1° Etat des cultures en Limousin

* Stade

En général, les parcelles sont au stade 7 (2 noeuds) à 8 (dernière feuille visible). Quelques-unes atteignent même le stade 9 (ligule de la dernière feuille visible).

* Situation phytosanitaire

La Septoriose se développe activement : ainsi, plus de 50 % des parcelles ont atteint le seuil d'intervention (plus de 50 % des F 3 attaquées). L'Oïdium progresse sur les feuilles supérieures dans 30 % des cas.

2° Etat des cultures en Auvergne

* Stade

La croissance est rapide. Les cultures atteignent le stade 8 (dernière feuille visible). Quelques parcelles sont encore au stade 7 (2 noeuds).

* Situation phytosanitaire

L'Oïdium est en pleine évolution dans toute la région particulièrement sur HARDI, FIDEL... ceci du fait de la forte densité des blés et des conditions climatiques actuelles. Le seuil est atteint dans de nombreuses situations.

La Septoriose s'observe dans le PUY-DE-DOME (30 % des parcelles sont attaquées) mais surtout dans l'ALLIER où 70 % des parcelles présentent des symptômes. Le seuil est souvent atteint.

Pour l'instant, aucun foyer de Rouille Jaune n'est signalé.

Les premiers pucerons sont observés.

3° Préconisations

Un traitement visant le Piétin-Verse ne peut se justifier que dans les situations tardives (stade 6 à 7). Voir nos Bulletins précédents.

Dès le stade 8, une intervention contre l'Oïdium et la Septoriose peut se justifier si plus de 50 % des 3èmes feuilles sont attaquées. Pour cela, réaliser un sondage dans chacune de vos parcelles, en observant particulièrement la 3ème feuille. (à partir du sommet de la plante).

Pour le choix du produit, consulter le tableau paru dans le Bulletin n° 8.

O R G E

1° Etat des cultures en Limousin

* Stade

8 à 10-1 (début épiaison).

* Situation phytosanitaire

La Rhynchosporiose évolue sérieusement dans les parcelles non encore traitées. Dans celles qui ont reçu une application précoce, la maladie a tendance à se redévelopper.

2° Etat des cultures en Auvergne

* Stade

8 à 10-1

* Situation phytosanitaire

La Rhynchosporiose se développe activement, particulièrement dans l'ALLIER. L'Oïdium tend à progresser sur les feuilles supérieures.

Certaines parcelles présentent du "moutonnement" caractéristique de la "Jaunisse nanisante de l'orge". En effet, les plantes virosées ne montent pas. Aucune intervention ne se justifie actuellement, la contamination ayant été réalisée à l'automne dernier par des pucerons provenant des repousses d'orge et des maïs.

3° Préconisations

A ce stade, une deuxième intervention visant les maladies du feuillage, particulièrement la Rhynchosporiose peut être nécessaire si la maladie progresse sur les feuilles supérieures.

Pour le choix du produit, consulter le tableau paru dans le Bulletin n° 8.

VIGNE

Le stade F est atteint dans la plupart des régions.

B R E N N E R

La note nationale jointe fait le point sur la lutte contre cette maladie.

En 1982, des dégâts importants ont été observés au cours de l'été dans le département de l'ALLIER (région de ST-POURÇAIN-s/SIOULE) et le département du PUY-DE-DOME (région de BOUDES, THIERS).

Les contaminations pouvant se produire précocement, il y a lieu d'effectuer un premier traitement dans les prochains jours.

.../...

/B L A C K - R O T/

Cette maladie a causé des dégâts importants dans quelques vignes de l'ALLIER : régions de CHEMILLY, CHATEL-DE-NEUVRE, CONTIGNY.

Les périthèces, organes de conservation de la maladie dans les grains momifiés, arrivent à maturité. Des contaminations importantes peuvent se produire à l'occasion de fortes pluies.

Dans les vignes contaminées, une application est conseillée dès réception du Bulletin.

De nombreuses spécialités commerciales sont homologuées pour la lutte contre cette maladie, mais ce sont celles à base de mancozèbe, manèbe, propinèbe qui présentent la meilleure efficacité.

/O I D I U M/

Cette maladie peut se développer tôt et attaquer les grappes avant la floraison.

La lutte anti-oïdium doit débuter précocement, le champignon se conservant essentiellement dans les écailles de bourgeons contaminés au cours de l'année précédente.

Utiliser un des produits suivants :

bénomyl (BENLATE)	dichlofluanide (EUPARENE)	dinocap (KARATHANE - CAPOID 25)
méthylthiophanate (PELT)	soufres (nombreuses spécialités)	
triadiméfon (BAYLETON 5)	fénarimol (RUBIGAN 4)	triforine (SAPROL)

/A C A R I O S E/

Des dégâts causés par cet acarien ont été observés dans la région de PERIGNAT-LES-SARLIEVE (63).

Les jeunes feuilles sont déformées, recroquevillées, duveteuses, les pousses rabougries, noircies avec des entre-noeuds courts.

Ces symptômes sont accentués en période de végétation peu active liée à des conditions climatiques froides.

Un traitement doit être envisagé si des dégâts sont observés.

Utiliser un produit à base de bromopropylate (NEORON), dicofol (nombreuses spécialités), endosulfan (nombreuses spécialités), oxydéméton méthyl (METASYSTEMOX, ANTHONOX).

Soignez l'application : jets dirigés, volume d'eau suffisant.

/M I L D I O U/

Une prime de 100,00 F sera attribuée aux premières personnes qui nous feront parvenir des feuilles attaquées par cette maladie.

Les échantillons doivent être placés dans un sachet plastique entre deux feuilles de buvard (ou éventuellement de journal).

Indiquer :

- Le nom et adresse de l'expéditeur,
- la date et le lieu de découverte,
- la variété, l'âge...
- l'importance de l'attaque.

P255

PRECONISATIONS ROUGEOT PARISITAIRE 1983

(BRENNER)

METHODE DE LUTTE

La lutte contre le rougeot est uniquement préventive. Elle vise à empêcher la germination des ascospores libérées par les apothécies (organes de conservation du champignon sur les feuilles mortes), libération surtout à craindre à l'occasion de périodes pluvieuses prolongées précédées d'une période sèche.

Il faut assurer la protection de la végétation pendant toute la période de risques. Celle-ci débute dès le stade trois feuilles étalées et les contaminations peuvent certaines années se produire au-delà de la nouaison, les traitements précoces ne suffisent donc pas toujours pour assurer une protection satisfaisante. La méthode de lutte recommandée consiste en des traitements préventifs dont la cadence est déterminée en fonction du développement de la végétation.

En l'état actuel de nos connaissance, on conseille d'intervenir dès la 3ème feuille étalée et de renouveler à la 5-6ème feuille et 8-9ème feuille. Si les premiers traitements sont le plus souvent des traitements spécifiques rougeot, par la suite compte tenu de l'apparition des risques mildiou, il convient tant que les risques rougeot persistent d'adopter une stratégie de lutte efficace contre ces deux champignons (choix du produit, cadence de traitement).

PRODUITS DE TRAITEMENTS :

Produits de surface ou de contact :

. Les sels de cuivre aux doses mildiou conservent toute leur efficacité mais en cas de période fraîche et humide, ils présentent des risques de phytotoxicité et en tout cas de freinage de la végétation.

. Les produits organiques de synthèse (dithiocarbamates et phtalimides) donnent généralement de bons résultats. Parmi eux citons :

- zinèbe	à 280 g	de matière active/hectolitre
- mancozèbe	à 280 g	" "
- métirame de zinc	à 320 g	" "
- propinèbe	à 280 g	" "
- folpel	à 150 g	" "
- manèbe	à 280 g	" "
- captafol	à 120 g	" "

Il convient notamment pour les phtalimides (folpel, captafol...) de bien respecter les doses conseillées.

Ces produits n'étant pas à l'abri du lessivage devront être impérativement renouvelés après des pluies de 20 mm.

P.12.56

Produits anti-mildiou systémiques ou pénétrants :

Suite à l'apparition de souches résistantes de mildiou au métalaxyl et à l'ofurace, les spécialités qui les contiennent (Acylon Super F, Vamin et Caltan) sont déconseillées pour la lutte spécifique rougeot.

Les spécialités à base de cymoxanil ou de phoséthyl Al peuvent avoir une action sur le rougeot mais celle-ci est faible, et même insuffisante dans les vignobles où ces maladies sévissent gravement. En effet, ce sont surtout les fongicides de surface, entrant dans la composition de ces spécialités, qui sont actifs contre le rougeot. Les quantités apportées, aux doses préconisées contre le mildiou sont insuffisantes pour assurer une bonne protection contre ces maladies dans toutes les circonstances, d'autant qu'elles sont susceptibles d'être éliminées par les pluies. En traitements précoces spécifiques rougeot, ces spécialités ne sont donc pas conseillées.

Par contre à partir des risques mildiou, ces spécialités peuvent être retenues. Il convient alors, tant que les risques rougeot persistent de renforcer leur efficacité sur cette maladie en leur associant soit un produit de contact afin d'atteindre la dose citée précédemment (renouvellement nécessaire après 20 mm de pluie), soit un benzimidazole (voir ci-après).

Intérêt des benzimidazoles dans la lutte contre le rougeot (bénomyl, carbendazime et thiophanate méthyl) :

Ces matières actives présentent une très bonne efficacité sur le rougeot, mais sont sans action sur le mildiou.

Associés aux doses de 25 g/hl pour le bénomyl et la carbendazime, 70 g pour le thiophanate méthyl aux fongicides classiques, ils assurent une très bonne protection et permettent plus de souplesse dans la lutte. En effet les benzimidazoles étant systémiques, ils sont rapidement mis à l'abri du lessivage et n'imposent pas un renouvellement immédiat après 20 mm de pluie.

Bien qu'ils ne soient pas homologués actuellement contre le rougeot, les benzimidazoles présentent donc un intérêt certain dans la lutte contre cette maladie, notamment dans les situations à risques.

La spécialité BTF (carbendazime + thirame + folpel) à 0,350 kg/hl qui n'apporte que 10,5 g/hl de carbendazime ne peut être conseillée actuellement sans renouvellement. Ces préconisations sont d'ailleurs celles de la firme concernée. Par contre le Peltar (manèbe + thiophanate méthyl) à 3 kg/ha qui apporte 75 g/hl de thiophanate méthyl n'oblige pas à un renouvellement immédiat.

CONCLUSION :

La gamme de produits dont disposent les viticulteurs est donc très large. Toutefois dans les situations très concernées par le rougeot, ou si l'année ne permet pas aisément les renouvellements, il sera intéressant de mettre en oeuvre les fongicides les plus efficaces. Dans ces conditions l'adjonction d'un benzimidazole à un anti-mildiou de contact pour les traitements précoces et éventuellement pénétrant ou systémique à partir des risques mildiou pourra être la stratégie retenue.